



Quality since 1928



L'engagement Qualité





Quality since 1928

NOTICE D'UTILISATION, DE MISE EN SERVICE ET DE MAINTENANCE DES CHARIOTS CADDIE

1. DESCRIPTION DU CHARIOT

Constituant du chariot :

Corbeille : Partie du chariot qui permet de contenir les marchandises à transporter.

Socle : Partie du chariot munie de roulettes supportant la corbeille.

Roulette : Ensemble constitué d'une roue montée entre les 2 joues d'une chape fixe (roulette fixe) ou pivotante (roulette pivotante).

Poignée : Partie du chariot permettant à l'utilisateur de manœuvrer le chariot.

Volet : Partie mobile de la corbeille dont le pivotement permet l'emboîtement des chariots.

Volet porte-enfant : Partie mobile de la corbeille, munie d'un siège et d'un dossier, dont le pivotement permet l'emboîtement des chariots.

Identification :

Les caractéristiques suivantes sont indiquées :

- La charge maximale que peut supporter le chariot : «**Charge (kg)**»
- Le volume de la corbeille du chariot : «**Volume (L)**»
- La semaine (**Sem**) et l'année (**Année**) de fabrication du chariot
- Le type de chariot : «**Type**»
- L'identification du chariot: «**Identif**»
- La norme à laquelle satisfait le chariot : «**Norme**»
- Le nom et l'adresse du fabricant
- Le nom et l'adresse du distributeur, le cas échéant



Les Ateliers Réunis S.A.S
67410 DRUSENHEIM FRANCE
Tel. : +33(0)3 88 90 62 62
Norme : EN-1929-3 : 2005

Vol. (L) : 230	Charge (kg) : 230	Type : ERGODRIVE
Poids total admissible pour chaque accessoire (kg) : 18		
Sem. : 04	Année : 16	Identification: 1002000244

2. UTILISATION DU CHARIOT

Pour le confort d'utilisation de vos clients, les sols du magasin et du parking seront plats et en bon état, dépourvus d'obstacles tels que nids de poules, joints de raccordement des sols, grilles de caniveaux et d'écoulement qui peuvent détériorer les roulettes ou faire basculer le chariot.

La masse des marchandises transportées ne doit pas dépasser la charge maximale transportable indiquée sur la plaque d'identification.

Pour les chariots équipés d'un système de dépose additionnel, la charge maximale transportable par chaque système est de 18 kg.

Transport des bébés (maximum 9 kg)

Les chariots équipés de sièges coques permettent de transporter confortablement tout bébé jusqu'à 9 kg. Le bébé transporté doit être en permanence sous la surveillance d'un adulte. Il doit être placé correctement sur le siège, c'est-à-dire en position allongée sur le dos. Le harnais de sécurité doit être correctement attaché c'est à dire les sangles supérieures et latérales passant sur chacune des épaules, la ceinture abdominale entourant la taille du bébé, la sangle d'entrejambe passant entre les jambes.

Transport des enfants (maximum 15 kg)

Les chariots équipés de sièges pour enfants permettent de transporter confortablement tout enfant jusqu'à 15 kg : l'enfant transporté doit être en permanence sous la surveillance d'un adulte. Il doit être assis correctement sur le siège, c'est-à-dire les jambes disposées dans les passages prévus à cet effet, comme indiqué sur le schéma ci-dessous. Les passages prévus exclusivement pour les jambes présentent un risque potentiel de coincement de la tête d'un enfant.



Utilisation sur trottoirs roulants

Lors de l'utilisation de chariots sur trottoirs roulants (signe sur la poignée), les utilisateurs doivent tenir constamment le chariot par la poignée et veiller à la **bonne tenue de l'enfant sur le siège pendant tout le trajet sur le trottoir roulant**.

Les chariots qui ne sont pas équipés de roulettes adaptées aux trottoirs roulants ne doivent pas être utilisés sur des trottoirs roulants.

Dispositif de freinage

Certains chariots sont équipés d'un dispositif de freinage. Il est destiné à être actionné par l'utilisateur pour limiter le déplacement du chariot et, par exemple, assurer la sécurité du deuxième enfant laissé sans surveillance lorsque le premier enfant est placé dans le chariot ou en est retiré. Pour bloquer la roue, appuyer sur le levier avec le pied pour l'abaisser vers l'arrière. Pour libérer le frein, appuyer sur le levier avec le pied vers l'avant.

Rangement et ramassage des chariots

Dans les parcs à chariots, nous recommandons des files **limitées à 30 chariots** pour éviter tout incident sur le parking dû à l'encombrement. En outre, en répartissant vos points « service chariots » vous limitez l'attente de vos clients et vous leur évitez des déplacements inutiles pour chercher un chariot.

Pour le ramassage des chariots nous recommandons de ne pas manipuler de files de plus de 10 chariots pour éviter des incidents sur le parking.

Lors des tractions de files, les chariots sont à sangler ensemble pour ne pas détériorer le mécanisme des systèmes de consigne.

Affiches et consignes d'emploi

Nous recommandons d'apposer les instructions d'emploi sur des panneaux d'information bien visibles au point de rassemblement des chariots. Ces informations doivent être formulées dans la langue du pays.

Consignes d'emploi concernant l'utilisation de trottoirs roulants

Des affiches donnant des recommandations sont à fixer de façon permanente, bien visibles et facilement lisibles à l'entrée des trottoirs roulants.

Ces recommandations et consignes sont :

Un pictogramme en blanc sur fond vert selon la Norme Internationale (ISO 3864), de dimensions minimales 80 x 80 mm.

Le texte «Tenir le chariot par la poignée en permanence tout au long du trajet sur le trottoir roulant».

Le poids total en charge maximal du chariot (indiqué sur la plaquette d'identification du chariot Caddie).

Les charges ne doivent pas dépasser sur les côtés du chariot.



Pictogramme à l'entrée des trottoirs roulants et sur la poignée du chariot

3. INSTRUCTIONS DE MISE EN SERVICE

Tous types de chariots

En plus des informations d'utilisation à transmettre aux utilisateurs de l'établissement, le propriétaire doit assurer le contrôle du bon état des parcs mis à la disposition de son public.

Nous recommandons de faire effectuer régulièrement par un personnel technique compétent les vérifications du parc de manière à écarter les chariots dégradés ou accidentés qui pourraient présenter un danger pour la sécurité de vos clients.

Lors du rangement des chariots, à la fermeture, le personnel procédera à une vérification rapide des chariots : qualité de roulement, absence d'élément qui pourrait présenter un danger pour l'utilisation, état des dispositifs de sécurité (poignées, protecteurs, pare-chocs, sièges enfants, sièges bébé, fonctionnement des dispositifs de freinage), propreté (articles laissés à l'intérieur des corbeilles).

Les chariots présentant un état dégradé important ou un danger, devront être écartés et mis hors d'accès des utilisateurs en vue de procéder à leur remise en état (maintenance).

Une vérification des zones de passage devra être effectuée régulièrement pour contrôler l'état des sols, la présence d'obstacles, leur importance. Une grille de caniveau mal fermée, un regard ouvert, un trou, une zone de raccordement des sols, par trop inégale, présentent un danger de chavirement des chariots avec un potentiel de blessure pour les utilisateurs, les enfants et bébé transportés, un dommage aux marchandises.

En outre, les chariots utilisés sur des sols de mauvaise qualité se dégradent vite. Les dégradations occasionnées aux chariots lors de leur passage dans des zones dont la qualité du sol n'est pas assurée ne saurait être prises en charge par la garantie d'usage normal.

Chariots d'achat à corbeille pour trottoir roulant

Ces chariots spécifiques à l'usage sur trottoir roulant sont reconnaissables au signe présent sur la poignée.



En plus des vérifications identiques aux chariots traditionnels, il convient que des examens et essais de fonctionnement soient effectués par une personne compétente, sur les trottoirs roulants sur lesquels les chariots sont utilisés.

Ces examens doivent être effectués :

lors de la réception de chariots neufs pour s'assurer de la bonne adaptation des nouveaux produits aux installations sur lesquelles ils sont utilisés,

régulièrement sur le parc en utilisation pour s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de blocage, il convient que des examens et essais de fonctionnement soient réalisés **au minimum tous les 6 mois**. Il est recommandé qu'ils incluent l'état des roulettes **de tous les chariots**.

A la suite de transformations importantes effectuées sur les chariots et/ou les trottoirs roulants.

On entend par transformation importante :

Pour les trottoirs roulants : voir 16.2.2 « Examens et essais après transformations importantes » de l'EN 115-1995 ;

Pour les chariots : des modifications de la structure, l'utilisation de composants ou accessoires autres que ceux d'origine, en particulier les changements de roues ou des dispositifs de maintien à l'arrêt des chariots sur les trottoirs roulants.

NOTE : Le remplacement d'éléments par des éléments de même conception (pièces d'origines CADDIE) n'est pas considéré comme étant une transformation importante.

Il est recommandé que les examens et essais comprennent :

- Un examen visuel général des trottoirs roulants, avec une attention particulière pour les dents de peignes cassées ou encrassées ;
- Un examen visuel général des chariots ;
- La vérification de l'essai de maintien des chariots à vide et en charge sur les trottoirs roulants ;
- La vérification de l'essai de maintien des chariots à vide et en charge sur les trottoirs roulants lors de l'actionnement des dispositifs d'arrêt d'urgence ;
- La vérification de l'aptitude des chariots à entrer et sortir des trottoirs roulants, aussi bien en charge qu'à vide.

Registre

Afin de simplifier les contrôles, nous vous recommandons de consigner sur un registre, et au plus tard lors de la mise en service des chariots, les caractéristiques techniques de l'interface entre le trottoir roulant et les chariots.

Tenu à jour par un agent compétent de la sécurité technique, ce registre contiendra entre autres informations :

- Une partie technique où figurent la date de mise en service et les caractéristiques des chariots, en particulier le poids total en charge, les transformations importantes ou les changements d'éléments
- Une partie où figurent les rapports datés des examens, inspections, opérations d'entretien et essais avec les observations ainsi que les rapports d'accidents éventuels.

Il convient que ce registre soit à la disposition du service d'entretien et du responsable de la sécurité des lieux (les autorités nationales peuvent indiquer qui a la responsabilité du registre en fonction de leur réglementation).

4. MAINTENANCE

Les chariots sont des produits particulièrement exposés et sollicités.

Pour maintenir le haut niveau de confort d'utilisation et de qualité de vos chariots, nous vous recommandons d'effectuer un entretien régulier qui comportera les points suivants :

LES 12 POINTS DE MAINTENANCE

**Les chariots sont des produits particulièrement exposés et sollicités.
Pour maintenir le haut niveau de confort d'utilisation et de qualité de vos chariots,
nous vous recommandons d'effectuer un entretien régulier qui comportera
les 12 points de contrôle Qualité suivants :**

1. Etat du revêtement du chariot

Absence de rouille rouge

2. Etat général de la structure du chariot

Absence de déformation importante de la corbeille ou du socle, pas de présence de fils arrachés ou de points agressifs et blessants sur le chariot suite à une dégradation de ce dernier

3. Bon fonctionnement général du chariot

Contrôle du volet, de l'assise enfant, de la tenue de la poignée, de l'accroche de la grille de séparation verticale, de la cinématique du support pack, état de la grille inférieure

4. Bon fonctionnement du consigne

Fixation, fonctionnement du mécanisme, présence de la chaîne de consigne, état de la clef du consigne (clef non tordue, présence du raidisseur ou de l'olive, chaîne non rouillée).

Déblocage des jetons bloqués si cela est possible.

Graissage du mécanisme avec du Caddie Spray et changement des parties du consigne cassées

5. Parties plastiques du chariot

Pas d'absence de protecteur d'angle de corbeille, de pare-chocs de socle ou de support pack quand ils sont prévus.

État des assises enfant (standard ou multifonction)

État des protecteurs de poignée.

Présence des amortisseurs de volet.

Tenue de la couleur des pièces plastiques.

6. Équilibrage et parallélisme du chariot

Redressage du socle si besoin par des techniciens qualifiés dépositaires de la compétence Caddie

7. État des roulettes

Contrôle de la fixation, de l'état de la chape (pas de déformation ou de présence de rouille)

Contrôle l'état du roulement du galet et du pivot.

Contrôle de l'usure du bandage ou des flasques (ROULSTOP 2 pour trottoir roulant)

Graissage des roulettes / Changement des roulettes usées par paire

8. La présence des consignes d'utilisation ou de préconisation d'utilisation en conformité avec les normes NF EN-1929

La présence des marquages d'identification du constructeur

9. L'état de propreté du chariot

Proposition de nettoyage et de désinfection du chariot

10. Traçabilité

Mise en place d'un sticker autocollant pour identifier le chariot révisé

11. Tri des chariots

Les chariots hors d'usage, irréparables ou trop coûteux en terme de maintenance et de réparation doivent être isolés et rebutés

12. Gestion de la fin de vie

Si le nombre de chariots à rebuter est significatif, consulter votre contact commercial Caddie pour la fourniture de chariots neufs ou dans la mesure du possible, la fourniture de chariots reconditionnés pour compléter le parc existant et offrir aux clients un nombre de chariots en quantité suffisante

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

CADDIE® S'ENGAGE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Nous intégrons l'écologie dans la conception des produits et assurons, dans la définition des process de fabrication, d'emballage et de distribution, le recours aux ressources les plus écologiques.

Nos sites de traitement de surfaces sont conformes aux directives de 2015 et nous intégrons déjà les directives de 2016 dans nos investissements. Les déchets générés sont triés, identifiés et éliminés via des voies de traitements réglementés.

Une majorité de nos produits sont en acier, acier inox ou alliage d'aluminium parfaitement recyclables et pouvant être constitués de matériaux recyclés. De nombreux produits vendus sont protégés dans des emballages individuels. Par contre, pour des livraisons de produits en nombre, nous optimisons et réduisons les emballages.

Le développement durable ainsi que le recyclage des matériaux utilisés tiennent une place importante au regard de la Société CADDIE®.





La Satisfaction technique

Le respect des normes EN-1929

La traçabilité des opérations

Le suivi des préconisations du constructeur

Les 10 points de contrôle qualité

La maintenance complète de chaque chariot

La pose de pièces détachées qualifiées et validées

Des moyens performants adaptés à chaque magasin

La Satisfaction de l'enseigne

La proximité commerciale

Un audit et suivi technique personnalisés

La transparence dans les prestations et facturation

Des réponses aux demandes clients

Une intervention discrète, valorisante et sur mesure

La Satisfaction client

Un meilleur confort d'achat

Le respect de l'environnement

Une relation durable avec vos clients

CADDIE®

Les Ateliers Réunis S.A.S

1, route de Herrlisheim - 67410 Drusenheim - FRANCE

Tel. : +33 (0)3 88 90 62 62 - Fax : +33 (0)3 88 90 62 00

www.caddie.com